

SEANCE DU 13 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence successive de Daniel MERCADIER, adjoint au Maire et de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS (à partir de 21h13), Daniel MERCADIER, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Marc BALAT, Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA, Arne D'AVIGNON, Pierre CROS.

Excusés : Emmanuel CROS (jusqu'à 21h13), Anne PHILIPPE (pouvoir à M. MAGES), Julien RIGOLE (pouvoir à M. P. CROS), Serge REGOURD, Julien CASTELNAU.

Convocation du 06 mai 2022.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 08 avril 2022 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Boulangerie :

Suite à l'appel d'offres, le cabinet E8 Architecture de Saint-Antonin a été retenu. Une première réunion avec l'architecte, M. Boyer, est prévue le 23 mai pour lancer l'opération.

III-Mutualisation CCQRGA :

La Communauté de Communes propose de mutualiser différents services ou travaux : juridique, architecture, communication, curage de fossés, épaveuse, terrassement, entretien espaces verts...

M. MERCADIER émet des réserves sur les tarifs proposés par la Communauté de Communes, qui ne correspondent pas à ceux pratiqués par les entreprises privées. Par exemple pour le curage de fossés, il est plus logique d'établir un tarif en mètre linéaire, ce que ne prévoit pas la CCQRGA.

IV-Prorogation convention occupation précaire camping :

M. MARRE informe l'Assemblée que la convention d'occupation précaire pour le camping a été prorogée et signée pour la période du 22 mai au 31 décembre 2022.

La procédure pour la délégation de service public sera lancée au mois d'octobre.

V-Renouvellement convention Escale :

Il est proposé de renouveler la convention d'occupation précaire avec M. Doucet pour une année supplémentaire à compter du 1^{er} juillet. Les travaux de reconstruction du restaurant devraient commencer à l'automne.

Délibération reçue à la Préfecture le 09 juin 2022.

Arrivée de M. le Maire à 21 heures 13.

III-Mutualisation CCQRGA :

M. le Maire explique qu'il est prévu une mutualisation de la police de l'urbanisme, qui deviendrait ensuite une police rurale.

Cinq communes sont concernées : Parisot, Verfeil, Ginals, Varen et Laguépie. Il faudrait recruter et équiper un agent, le coût de l'emploi serait de 50 000 € par an pendant 3 ans.

M. Pierre CROS s'abstient (+ pouvoir de M. RIGOLE), la majorité du conseil municipal est défavorable à la mise en place d'une police rurale.

La commune n'adhérera à aucun service mutualisé pour l'année 2022.

La CCQRGA a acquis l'application IntraMuros qui permet d'alerter et d'informer les administrés sur la vie locale (festivités, associations, signalement d'un problème, etc.)

VI-Questions diverses :

VI-1-Autorisations Droit du Sol (ADS) :

Pour le service mutualisé ADS, la Communauté de Communes va probablement prolonger la convention collective actuelle pour une année supplémentaire, soit avec URBADS, soit avec une autre société.

VI-2-Habitat alternatif :

M. MAGES estime que les habitats de petite taille (tiny house, yourte, etc.) vont se développer dans les prochaines années, pour des raisons économiques et sociétales. Il aimerait savoir ce que prévoit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

M. le Maire explique que rien n'est prévu actuellement par le PLUi. Il doit rencontrer la Préfète le 19 mai, il abordera ce sujet avec elle. Il rappelle le projet d'habitat alternatif haut de gamme que M. Remaud et Mme Philbert souhaitent installer sur des terrains au Magal en zone naturelle.

VI-3-EHPAD :

Le FIR (Fonds d'Intervention Régional) d'un montant de 163 000 € n'a pas été versé par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) à l'EHPAD de Laguépie à la suite des travaux d'investissement.

M. le Maire a informé Mme Rabault et va contacter l'ARS.

VI-4-Commune Halte :

L'agence des chemins de Compostelle a ajourné le dossier de Laguépie, il sera de nouveau présenté l'année prochaine.

VI-5-P'tite Lumière et Cie :

L'association a présenté un devis de 1 270 € pour la projection de courts-métrages pendant la saison estivale. Le Département ne subventionne pas ce type de projet.

VI-6-Tarn-et-Garonne Arts et Culture (TGAC) :

M. le Maire présente l'annuaire culturel de TGAC. La commune et les associations peuvent bénéficier chacune d'un spectacle subventionné, il faut juste payer les repas des artistes.

MM. MERCADIER et MARRE estiment que cela doit se préparer à l'avance, or il est déjà difficile d'organiser la fête du village.

Départ de M. Pierre CROS à 23 heures 05.

VI-7-Aire camping-car :

L'entreprise STR Lagarrigue va effectuer des travaux le 23 mai, il est nécessaire de débroussailler avant.

L'ouverture de l'aire camping-car Park est prévue pour le 1^{er} juin.

VI-8-Mutuelle communale :

Mme ALMENDRA a étudié la proposition de la société AXA. Les garanties sont fixées d'avance et il n'est pas possible de choisir des options. D'autres communes ont fait ce choix, mais l'année suivante les assurés ont été augmentés de 30%. Elle conseille de ne pas donner suite.

Séance levée à 23 heures 27.